



RECU EN PREFECTURE

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210930-D00657210-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni à la salle
du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n° 9 incluse et à compter de la question n° 31), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 2), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 2), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 9)

Secrétaire :

M. Christophe LIME

Étaient absents :

Mme Marie ETEVENARD

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10 et jusqu'à la question n° 30 incluse), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 8 incluse)

OBJET : 46. Création d'un marché BIO à Velotte - Convention avec l'Association Interbio Franche-Comté

Délibération n° 2021/006572

Création d'un marché BIO à Velotte Convention avec l'Association Interbio Franche-Comté

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	16/09/2021	Favorable unanime
Commission n° 4	16/09/2021	Pour information

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de créer un marché bio sur le quartier de Velotte en partenariat avec l'Association Interbio Franche-Comté à compter de l'automne 2021.
Ce marché aura lieu chaque vendredi de 17h30 à 20h sur le parking de la Maison de quartier de Velotte.

Afin de fixer les modalités du partenariat, une convention est proposée entre la Ville de Besançon et l'Association Interbio Franche-Comté.

Contexte

Dans le cadre de la politique menée pour renforcer le commerce de proximité, la Ville de Besançon souhaite conforter l'offre de marchés non sédentaires dans les quartiers. Cette mesure participe à l'attractivité du territoire et vise à soutenir les producteurs et commerçants locaux et à favoriser les circuits courts. Elle vise également à permettre au plus grand nombre d'accéder facilement à des marchés de plein air.

Aujourd'hui, la Ville de Besançon organise différents marchés répartis sur des secteurs différents et selon une périodicité et un dimensionnement variables. Le tableau ci-après synthétise l'existant.

Jour	Marché	Horaires	Produits autorisés à la vente
2 ^e lundi du mois	Foire Battant	06h -17h30	En priorité les produits manufacturés
Mardi	Révolution	07h-13h	Tous produits
	Epoisses	07h-13h	Tous produits
	Tarragnoz	17h-20h30	Produits BIO
Mercredi	Palente	07h-13h	Tous produits
	Cassin	07h-18h	Tous produits
Jeudi	Ile de France	07h-13h	Tous produits
Vendredi	Révolution	07h-13h	Tous produits
	Epoisses	07h-13h	Tous produits
Samedi	Palente	07h-13h	Tous produits
	Cassin	07h-18h	Tous produits
	Révolution	07h-19h	En priorité les produits manufacturés
Dimanche	Saint Ferjeux	07h-13h	Alimentaires
	Ile de France	07h-13h	Tous produits
	Jouffroy d'Abbans	07h-13h	Alimentaires

Il apparaît que certains quartiers de la Ville ne sont pas dotés de marchés de plein air alors que la demande est clairement énoncée.

C'est dans ce cadre que des échanges ont eu lieu avec l'association Interbio Franche-Comté dont les objectifs sont les suivants :

- ✓ Promouvoir et communiquer auprès du grand public et des professionnels de la filière
- ✓ Développer et organiser les différentes filières de production et de transformation
- ✓ Accompagner les producteurs selon leurs besoins
- ✓ Accompagner l'introduction du bio en restauration collective
- ✓ Favoriser le passage au bio sur les périmètres de protection des captages d'eau potable
- ✓ Contribuer à l'évolution de la réglementation nationale et européenne
- ✓ Représenter la filière et travailler avec les partenaires.

Proposition

Il est proposé de créer un marché de plein air sur le quartier de Velotte à partir de l'automne prochain en partenariat avec Interbio Franche-Comté. Ce marché proposera des produits Bio dont les producteurs ou les commerçants, adhérents à Interbio Franche-Comté, seront issus d'un périmètre de 50 km maximum autour de Besançon.

Les organisations professionnelles (syndicats de commerçants) ont été consultées sur cette création et l'ont validée.

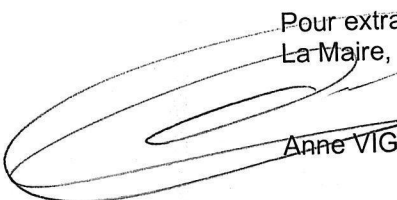
Ainsi, à compter du mois d'octobre 2021, ces commerçants et producteurs pourront participer au marché Bio qui se déroulera selon les modalités suivantes :


- Lieu : parking de la maison de quartier à Velotte
- Jour et horaire : chaque vendredi de 17h30 à 20h00
- Nombre de stands : entre 10 et 12
- Une redevance d'occupation du domaine public sera perçue auprès de chaque commerçant en application des tarifs en vigueur
- L'organisation et la gestion du marché est assurée par la Direction Sécurité et Tranquillité Publique sur la base de l'arrêté réglementant les foires et marchés publics d'approvisionnement de la Ville de Besançon.

Afin de fixer les modalités du partenariat avec l'Association Interbio, une convention est proposée entre la Ville de Besançon et l'Association Interbio. Cette dernière précise notamment les règles relatives aux animations ponctuelles à visée informative ou conviviale que souhaite organiser l'association Interbio Franche-Comté.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la création d'un marché bio sur le quartier de Velotte selon les modalités présentées ci-dessus,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention entre la Ville de Besançon et Interbio Franche-Comté.

Pour extrait conforme,
La Maire,

Anne VIGNOT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55
Contre : 0
Abstention* : 0
Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.